



ENVIRONNEMENT

Autorisation accès Bretagne Vivante pour inventaires faune et flore

Publié le 05 mai 2024

Du 30 avril au 31 décembre 2024

L'arrêté n°2024/BPEF/058 en date du 30 avril 2024, autorisant les salariés de Bretagne Vivante – SEPNEB de Loire-Atlantique, à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département de la Loire-Atlantique, en vue de réaliser des études et inventaires de la faune et de la flore, dans le cadre du projet de préservation des prairies oligotrophes du département.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-
batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25